

## REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

**L'an deux mille vingt , le dix sept juillet à 18h30,**

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 53
DATE DE LA CONVOCATION	10/07/2020
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	24/07/2020

**OBJET :**

**Désignation des représentants au sein de GAAAP**

**Étaient présents :**

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Christian CADO , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Michel GAY-PARA , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , M. Bernard LONG , Mme Carole LAMBOGLIA , Mme Mélodie GAILLARD , M. Thierry PLETAN , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Jean-Michel ARNAUD , Mme Sylvie LABBÉ , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , Mme Claudie JOUBERT , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Isabelle DAVID , M. Thierry RESLINGER , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVIER , M. Hervé COMBE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL  
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

M. Benjamin CORTESE procuration à M. Jean-Michel ARNAUD, M. Jérôme MAZET procuration à M. Claude BOUTRON, Mme Charlotte KUENTZ procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Isabelle DAVID

**Absent(s) :**

M. Jean-Pierre TILLY, Mme Laurence ALLIX

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Serge AYACHE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

Par délibérations du 22 juin 2017 et du 21 septembre 2017, la Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance, a décidé la création d'une structure d'accompagnement à l'émergence de jeunes entreprises innovantes, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes.

Cette structure, dénommée GAAAP, comprend un espace de co-working, au sein d'une partie des locaux situés au troisième étage de la mairie centre rue Colonel Roux et un incubateur localisé au sein d'une partie du rez-de-chaussée des locaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie, rue Carnot.

Afin d'assurer la gouvernance de GAAAP, un comité de pilotage composé paritairement de 3 élus de la Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance et 3 élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes, a été créé.

A la suite du renouvellement intégral du Conseil communautaire par suite de l'élection du 15 mars 2020, il convient de désigner les trois représentants de la Communauté d'agglomération, au sein de la structure GAAAP qui la représenteront au sein du Comité de pilotage ainsi qu'un comité de sélection des projets susceptibles d'être accueillis au sein de l'incubateur.

L'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux communautés d'agglomération, dispose que : "le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes".

### **Décision :**

**Vu des articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Il est proposé :**

- **Article 1 : de désigner les trois représentants de la Communauté d'agglomération au sein de GAAAP.**
- **Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte, convention, contrat nécessaires au bon fonctionnement de GAAAP.**

**M. le Président propose les candidatures de :**

- Catherine ASSO
- Françoise BERNERD
- Jean-Michel ARNAUD

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 52

- CONTRE : 5

Mme Charlotte KUENTZ, M. Christophe PIERREL, Mme Isabelle DAVID, M. Thierry RESLINGER, Mme Pimprenelle BUTZBACH

Le Président

  
Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 30 JUIL. 2020

Affiché ou publié le : 30 JUIL. 2020